

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DESAINT-VICTOR  
SEANCE DU 24 Mai 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre mai, le conseil municipal de la commune de SAINT-VICTOR s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sur la convocation de Monsieur NADAL, Jeannik, maire sortant.

Date de la convocation 18 mai 2020.

Étaient présents : ANDERSON Liz, CORTIER Marie Pierre, DESPORT Johann, DUGENEST Audrey, FAURE Stéphane, MALAVERGNE Nathalie, MORTIER Priça, MOSCATELLI Alain, NADAL Gaël, NADAL Lionel, VERWAERDE Myriam, lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. NADAL Lionel, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jeannik NADAL, maire sortant, non présent en raison de la crise sanitaire (COVID-19), a proclamé les résultats de l'élection municipale du 15 mars 2020.

Les 11 candidats ont été élus dès le premier tour. Ce sont, par ordre alphabétique : ANDERSON Liz, CORTIER Marie Pierre, DESPORT Johann, DUGENEST Audrey, FAURE Stéphane, MALAVERGNE Nathalie, MORTIER Priça, MOSCATELLI Alain, NADAL Gaël, NADAL Lionel, VERWAERDE Myriam

En application de l'article L. 2122-17 du CGCT, les membres du conseil municipal cités ci-dessus sont déclarés installés dans leurs fonctions.

**ELECTION DU MAIRE**

Alain MOSCATELLI, doyen d'âge, prend la présidence de l'assemblée en application de l'article L. 2122-8 du CGCT, procède à l'appel des membres du conseil et constate que 11 conseillers sont présents.

Le conseil désigne deux assesseurs : Audrey DUGENET et Marie Pierre CORTIER

La condition de quorum étant remplie, le doyen d'âge invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est fait appel à candidatures.

Priça MORTIER déclare être candidate.

Premier tour de scrutin.

Nombre de présents : 11

Nombre de votants 11

Nombre de bulletins blancs :

Nombre de bulletins nuls

Nombre de suffrages exprimés : 11

Ont obtenu :

Priça MORTIER: 11 voix

Priça MORTIER est proclamée élue maire de la commune de Saint-Victor.

## **OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

### **DELIBERATION N° : 2020-03**

Madame la Maire indique que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de fixer le nombre des adjoints.

Elle précise qu'en application de l'article L. 2122-2 du CGCT, le nombre d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal, soit au maximum trois adjoints.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le nombre d'adjoints à trois.

### **ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de MORTIER Priça, élue maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints, selon les mêmes modalités que pour l'élection du maire.

#### **ELECTION DU PREMIER ADJOINT**

Il est fait appel à candidatures.

Stéphane FAURE déclare être candidat.

##### **Premier tour de scrutin.**

Nombre de présents 11

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Ont obtenu :

Stéphane FAURE: 11 voix.

Stéphane FAURE est proclamé élu premier adjoint de la commune de Saint-Victor,

#### **ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT**

Il est fait appel à candidatures.

VERWAERDE Myriam déclare être candidate.

##### **Premier tour de scrutin.**

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés 11

Ont obtenu :

VERWAERDE Myriam : 11 voix.

VERWAERDE Myriam est proclamée élue deuxième adjointe de la commune de Saint-Victor.

#### **ELECTION DU TROISIEME ADJOINT**

Il est fait appel à candidatures.

NADAL Lionel et DESPORT Johan déclarent être candidat.

##### **Premier tour de scrutin.**

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Ont obtenu :

NADAL Lionel 9 voix.

DES PORT Johan : 2 voix

NADAL Lionel est proclamé élu troisième adjoint de la commune de Saint-Victor.

## **TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le maire présente au conseil municipal le tableau du conseil municipal. L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal : le maire, les adjoints par ordre de nomination, les conseillers municipaux classés selon la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal, entre conseillers municipaux élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus, à égalité de voix par la priorité d'âge (article L. 2122-10 du CGCT).

Fonction	M.ou Mme	Nom et prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection	Suffrages obtenus
Maire	Mme	MORTIER Priça	05/04/1973	15/03/2020	11
Premier adjoint	M.	FAURE Stéphane	24/04/1974	15/03/2020	11
Deuxième adjointe	Mme	VERWAERDE Myriam	11/02/1978	15/03/2020	11
Troisième adjoint	M.	NADAL Lionel	13/03/1974	15/03/2020	9
Conseiller municipal	M.	MOSCATELLI Alain	20/10/1952	15/03/2020	132
Conseiller municipal	M.	NADAL Gaël	18/08/1977	15/03/2020	132
Conseillère municipale	Mme	MALAVERGNE Nathalie	18/06/1970	15/03/2020	131
Conseiller municipal	M.	DESPOIT Johann	24/10/1974	15/03/2020	128
Conseillère municipale	Mme	DUGENEST Audrey	27/09/1982	15/03/2020	128
Conseillère municipale	Mme	ANDERSON Liz	24/08/1961	15/03/2020	126
Conseillère municipale	Mme	CORTIER Marie Pierre	26/12/1954	15/03/2020	122

## **OBJET : INDEMNITES DEFONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS DELIBERATION N° 2020-04**

Madame la Maire indique que le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints sont fixées en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IBTFP) et varie selon l'importance du mandat et de la population de la collectivité. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant et constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Ce principe a été aménagé pour les communes puisqu'elles sont tenues, en application de l'article L.2123-20-1 du CGCT d'allouer au maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire. Pour les communes de moins de 500 habitants, les barèmes sont les suivants :

Taux maximal de l'indemnité de fonction brute mensuelle du maire : 25,5 % de l'indice IBTFP (article L.2123-23 du CGCT), soit 991,80 €.

Taux maximal de l'indemnité de fonction brute mensuelle des adjoints 9,9 % de l'indice IBTFP (article L.2123-24 du CGCT), soit 385,05 €.

Madame le maire propose que l'indemnité au taux maximal ne soit pas appliquée pour le maire et les deuxième et troisième adjoints.

Après avoir délibéré, le conseil municipal fixe les indemnités comme suit:

Indemnité du maire : 22 % de l'indice brut terminal indiciaire de la fonction publique.

Indemnité du premier adjoint : 9,9 % de l'indice brut terminal indiciaire de la fonction publique.

Indemnité du deuxième adjoint : 6 % de l'indice brut terminal indiciaire de la fonction publique.

Indemnité du troisième adjoint : 6 % de l'indice brut terminal indiciaire de la fonction publique.

**OBJET: ELECTION DES DELEGUES AU SIAEP DE TOCANE SAINT-APRE DELIBERATION N° 2020-07**

Madame le Maire indique que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués de la Commune, soit deux titulaires et deux suppléants, au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Tocane – Saint-Apre  
Elle fait appel à candidatures.

Sont candidats titulaires : Myriam VERWAERDE- Alain MOSCATELLI

Sont candidats suppléants Marie-Pierre CORTIER- Johan DESPORT

Il est alors procédé au vote.

Sont élus délégués au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Tocane Saint-Apre:

Délégués titulaires : 11 voix

11 voix

Délégués suppléants : 11 voix

11 voix

**OBJET: ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE (SDE-24)**

**DELIBERATION N° 2020-08**

Madame le Maire indique que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués de la Commune, soit deux titulaires et deux suppléants, au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne  
Elle fait appel à candidatures.

Sont candidats titulaires : Stéphane FAURE-Johan DESPORT

Sont candidats suppléants : Gaël NADAL-Lionel NADAL

Il est alors procédé au vote.

Sont élus délégués au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

Délégués titulaires : 11 voix

11 voix

Délégués suppléants : 11 voix

11 voix

**OBJET: ELECTION DES DELEGUES AU SIVOS DE TOCANE SAINT-APRE**

**DELIBERATION N° 2020-09**

Madame le Maire indique que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués de la Commune, soit deux titulaires et deux suppléants, au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Tocane Saint-Apre  
Elle fait appel à candidatures.

Sont candidats titulaires : Stéphane FAURE- Lionel NADAL

Sont candidats suppléants: Gael NADAL- Liz ANDERSON

Il est alors procédé au vote.

Sont élus délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Tocane Saint-Apre

Délégués titulaires : 11 voix

11 voix

Délégués suppléants : 11 voix

11 voix

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU SIVOS DE RIBERAC  
DELIBERATION N°2020-10**

Madame le Maire indique que, suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués de la Commune, soit deux titulaires et deux suppléants, au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Ribérac  
Elle fait appel à candidatures.

Sont candidats titulaires : Johan DESPORT- Liz ANDERSON  
Sont candidats suppléants: Nathalie MALAVERGNE- Stéphane FAURE

Il est alors procédé au vote.

Sont élus délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Ribérac :

Délégués titulaires : 11 voix  
11 voix  
Délégués suppléants : 11 voix  
11 voix

**OBJET: DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ECOLE  
DELIBERATION N° 2020-06**

Madame le Maire indique qu'il convient de désigner les délégués du conseil municipal au conseil d'école du RPI Tocane-Montagrier-Saint Victor.

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

Déléguée titulaire : Myriam VERWAERDE  
Déléguée suppléante : Nathalie MALAVERGNE